

A l'attention de : Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet des Pyrénées Atlantiques

Objet : demande de Permis Exclusif de Recherches dit de Kanbo (mines d'or) par la SAS Sudmine

Monsieur le Préfet,

Biharko Lurraren Elkartea (B.L.E.) est une association qui fédère au Pays Basque, 300 adhérents autour du projet de développement d'une agriculture biologique, autonome et économe. Par le présent courrier, les administrateurs de B.L.E. souhaitent se positionner contre l'attribution du Permis Exclusif de Recherche dit de Kanbo à la SAS Sudmine et vous interpeller sur les conséquences négatives d'un tel projet sur notre territoire. Dès la phase de recherche, et bien après la fermeture de la mine, les risques tant pour l'agriculture que l'environnement sont multiples :

La confiscation des terres à vocation agricole :

Le sous-sol appartenant à l'Etat, il peut le mettre en concession et mettre légalement en place des procédures d'expulsion. B.L.E. pense que les terres agricoles ont vocation à produire une alimentation saine et de qualité, en respectant l'environnement et en favorisant localement la création durable d'emplois. Le risque d'expropriation concerne tous les habitants et paysans de la zone. Parmi les personnes concernées, on peut dénombrer 40 paysans adhérents à B.L.E et 20 producteurs bio de piment d'Espelette dont l'activité est essentielle dans le rayonnement économique et touristique du Pays Basque.

L'utilisation abusive des ressources :

L'exploitation d'une mine d'or mobilise d'énormes quantités d'eau : à elles seules, les industries minières de la planète consomment chaque année autant d'eau que les États-Unis. Un gramme d'or exige 25kWh d'électricité (soit 18 jours de consommation en électricité d'une famille française moyenne). Plusieurs communes du Pays Basque se sont engagés dans la mise en place d'un Agenda 21 local intégrant à l'échelle du territoire les principes du développement durable. Il nous semble que les décisions prises à l'échelle des grands projets industriels doivent également intégrer ces principes et refléter l'engagement citoyen en faveur de la préservation des ressources pour les générations futures.

La pollution des sols et de l'eau :

L'extraction d'or est à l'origine d'impacts et d'enjeux environnementaux et sanitaires considérables, variables selon le contexte écologique, les méthodes d'extraction et le type de minerai (source : étude de S. Reader. 1993). Il n'existe actuellement pas de moyen de produire des quantités importantes d'or sans impact négatif pour l'environnement. Les risques environnementaux les plus fréquents sont :

- le relargage incontrôlé d'effluents miniers acides dus à l'exposition à l'eau et à l'air de certains minerais. Ce sont des sources majeures de pollution acide et métallique (métaux solubilisés, par exemple arsenic, zinc, cadmium, cuivre...);
- les rejets de métaux lourds et de cyanures : le cyanure est utilisé pour séparer l'or d'autres minéraux. Ces métaux lourds polluent les sols, les cours d'eau, même au-delà de la période d'exploitation des mines avec des conséquences néfastes évidentes pour l'agriculture.

Il est important de souligner que ce projet d'exploration minière se situe en plein cœur du futur territoire Eau et Bio. Cette expérimentation est menée conjointement avec le Syndicat des Nives, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique et l'ensemble des acteurs locaux. Le futur territoire Eau et Bio vise à améliorer la qualité de l'eau par le développement de l'agriculture biologique. L'agriculture est souvent montrée du doigt comme génératrice de pollution des eaux. Dans un tel contexte, il nous semble qu'attribuer un permis d'exploration minière reviendrait à désavouer le travail collaboratif conséquent engagé localement pour construire une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Nous espérons que ces éléments entreront en compte lors de l'étude et de la réflexion autour ce projet. Veuillez agréer Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

Ostabat, le 22 Septembre 2015

Mizel Dunate, Président.